Sentier du Buffle à Étrœungt

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Ce circuit, au coeur de la Thiérache et de la vallée de l'Helpe mineure, traverse des milieux très humides. Il s'adresse à des randonneurs avertis compte tenu de la nature du terrain.

Durée	3h 40	**Difficulté**	Moyenne
Distance	11,55 km	**Retour point de depart**	Oui
Dénivelé positif	120 m	**Activité**	Pédestre
Dénivelé négatif	121 m	**Commune**	Étrœungt (59219)
Point haut	192 m	**Région**	Avesnois
Point bas	153 m		

Trace n° 1557493

Description

Départ de l'église d'Étrœungt. Parking.

(**D/A**) Face à l'église, partez sur la droite de l'édifice. Après la place et la Mairie, descendez les escaliers à gauche. En bas, tournez à droite dans la Rue de Fontaines puis suivez à gauche l'étroit sentier qui enjambe l'Helpe mineure et aboutit au moulin.

(**1**) Continuez à droite, passez devant le moulin puis sous la RN2.

(**2**) Au croisement, montez à gauche sur 200 m puis empruntez le sentier à gauche, face à l'habitation.

(**3**) Suivez à gauche la RD123 puis, à l'intersection en triangle, descendez à droite.

(**4**) Prenez à droite, puis à gauche et traversez le hameau des Orniaux. Montez vers la ferme de Roteleux en obliquant à droite à la fourche.

(**5**) Au Roteleux, descendez à droite le large chemin entre les haies. À l'intersection, poursuivez à gauche et après une croix, bifurquez à droite pour rejoindre la RD123. Tournez à gauche puis marchez sur 250 m.

(**6**) Suivez à droite le Chemin de la Chapelle du Buffle jusqu'à une route au lieu-dit Touvent.

(**7**) Effectuez un crochet droite/gauche et continuez en direction de la Capelette.

(**8**) Coupez une route, franchissez l'Helpe mineure par la passerelle et suivez le sentier herbeux.

(**9**) Suivez la route à droite et traversez le hameau du Buffle. Autrefois, à cet endroit, se trouvaient un étang, un moulin, un pont sentier que gardaient deux fortins espagnols.

(**10**) Empruntez à droite la route qui domine la vallée jusqu'au lieu-dit la Chéroque.

(**11**) Suivez à droite le sentier qui longe puis passe sous la RN2. 200m après le passage, retrouvez à gauche les escaliers et à droite la place de l'église (**D/A**).

Points de passages

D/A Église d'Étroeugnt
N 50.058388° / E 3.928404° - alt. 169 m - km 0

1 Moulin
N 50.061157° / E 3.931907° - alt. 154 m - km 0.55

2 Croisement, à gauche
N 50.062447° / E 3.93923° - alt. 165 m - km 1.11

3 RD123, à gauche
N 50.06588° / E 3.935659° - alt. 180 m - km 1.71

4 Hameau des Orniaux.
N 50.073757° / E 3.933573° - alt. 160 m - km 2.68

5 Roteleux, à droite
N 50.082184° / E 3.940373° - alt. 192 m - km 3.85

6 Chemin de la Chapelle du Buffle
N 50.078499° / E 3.954259° - alt. 192 m - km 5.42

7 Touvent, à droite
N 50.067249° / E 3.95632° - alt. 188 m - km 6.98

8 Route
N 50.060127° / E 3.955888° - alt. 178 m - km 7.78

9 Bifurcation à droite, hameau du Buffle
N 50.053009° / E 3.955765° - alt. 162 m - km 8.79

10 Croisement, à droite
N 50.050507° / E 3.948769° - alt. 183 m - km 9.57

11 La Chéroque
N 50.057564° / E 3.933317° - alt. 171 m - km 10.97

D/A Église d'Étroeugnt
N 50.058552° / E 3.928592° - alt. 167 m - km 11.55

Copie, vente et diffusion interdites - FuEyC1Pz

Informations pratiques

Le port de chaussures étanches se révèle nécessaire quasiment toute l'année.

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Balisage Jaune.

Variante courte : 7 km
Suivez le début du descriptif du circuit principal.

Au point (**2**), tout droit, suivez les balises Jaunes et Rouge du GR® de Pays Avesnois-Thiérache. Tournez à gauche, filez tout droit pour traverser le hameau de Touvent et rejoindre le point (**7**). Suivez le descriptif du circuit principal pour terminer le parcours.

A proximité

(**D/A**) L'Église Saint-Martin (1570) en pierre bleue, a été profondément remaniée à la suite d'un incendie en 1766.
Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-sentier-du-buffle-a-etroeungt/

En savoir plus :
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Copie, vente et diffusion interdites - FuEyC1Pz

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

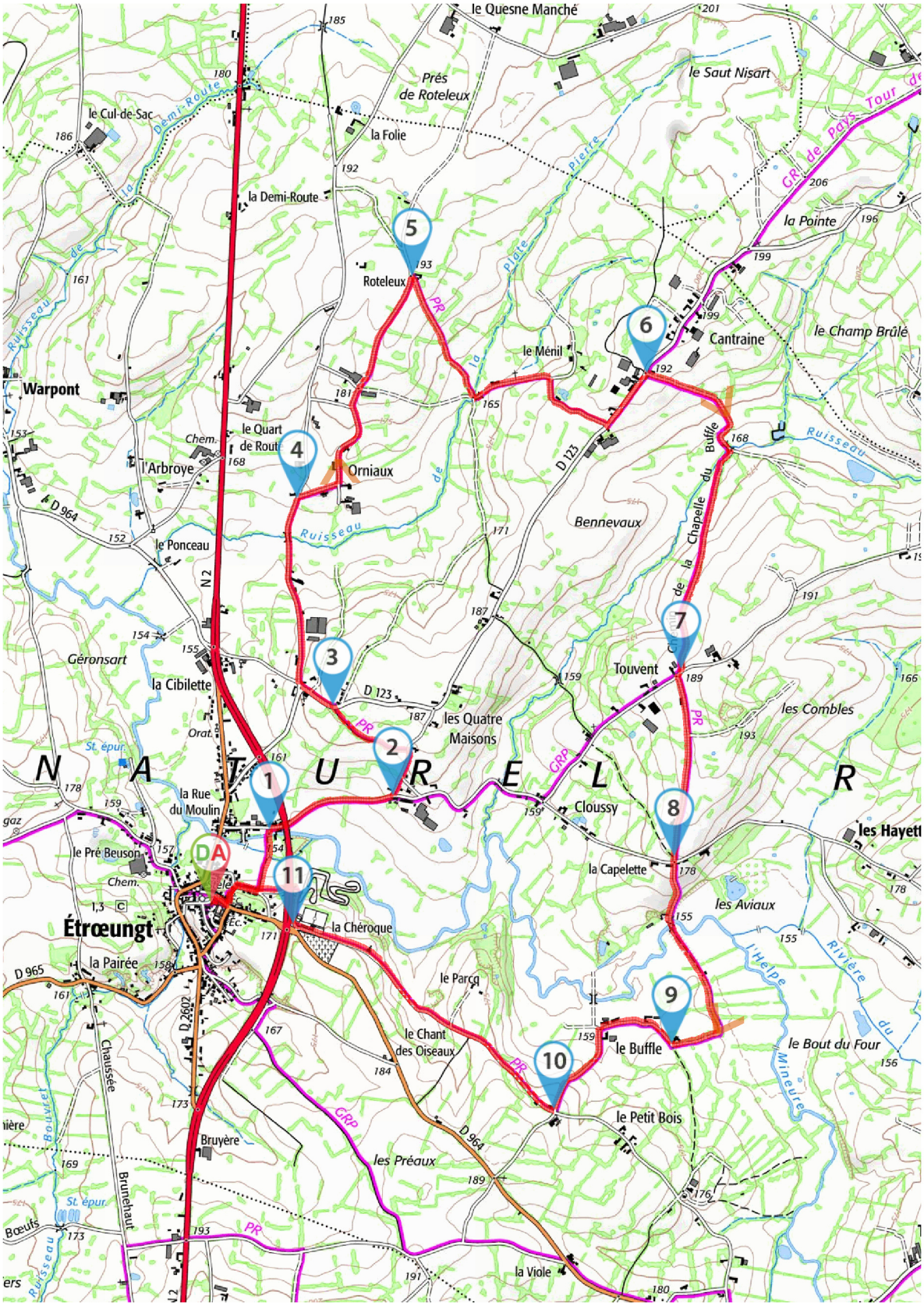

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - FuEyC1Pz

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

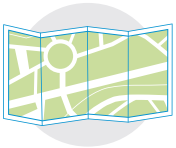

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

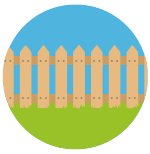

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

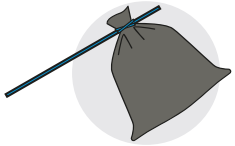

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

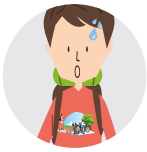

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.